Examen d'adéquation

Arrêté du 1 mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

Art. 5. I. « On entend par « examen d'adéquation d'un appareil de levage » l'examen qui consiste à vérifier qu'il est approprié aux travaux que l'utilisateur prévoit d'effectuer ainsi qu'aux risques auxquels les travailleurs sont exposés et que les opérations prévues sont compatibles avec les conditions d'utilisation de l'appareil définies par le fabricant »

Document à utiliser pour les matériels concernés en propriété ou en location longue durée (LLD). Dans le cas de location de courte durée (LCD), compléter le document AD-0036-12A5

Engin de chantier	Grue mobile	Pont roulant	Chariot conducteur accompagnant	PEMP	Grue à tour	Chariot conducteur porté	Grue de chargement
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐

Type d'engin : ESR 1,4 TT

Numéro de série et/ou parc : 5 AL 00992

Adéquation de l'engin aux opérations à effectuer	OUI	NON	Non concerné	Observations
• Nature des opérations (Type(s) de manutention/travaux)	☒	☐	☐	
• Caractéristiques de l'engin (Capacité, portée, hauteur de levage, hauteur de travail)	☒	☐	☐	
• Présence des équipements et accessoires de manutention/levage/BTP adaptés (si nécessaires)	☒	☐	☐	
Autre(s) : A préciser :.....	☐	☐	☐	
Adéquation de l'engin à son environnement	**OUI**	**NON**	**Non concerné**	**Observations**
• Zone d'évolution (Superficie et résistance du sol suffisantes, pente acceptable, ...)	☒	☐	☐	
• Appuis adaptés et prise en compte d'ouvrage(s) enterré(s) (Pour les engins nécessitant un calage)	☐	☒	☐	
• Prise en compte des obstacles fixes	☐	☒	☐	
• Absence de survol de voies publiques ou privées	☐	☒	☐	
• Respect des distances de sécurité (Caténaires, lignes à haute tension, ...)	☐	☒	☐	
• Absence d'interférence avec des appareils de levage	☒	☐	☐	
• Prise en compte des conditions météo	☐	☒	☐	
Autre(s) : A préciser :.....	☐	☐	☐	

Date : 31/01/19

Nom et signature : FREIRE